



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 avril 2024 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentées :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA RÉHABILITATION DE LA CANALISATION DU LOURTEAU ET LA MISE AUX NORMES DU CAPTAGE DE LA SOURCE

AP 2020-01

Par délibération du 29 juillet 2020, le Conseil municipal a créé une autorisation de programme pour la réhabilitation de la canalisation du Lourteau et la mise aux normes du captage de la source. Puis, par délibération en date du 8 avril 2021, l'enveloppe de cette opération a été portée à 1.030.000 €.

Par délibération du 7 avril 2023, le Conseil municipal a prorogé d'un an la durée de cette autorisation de programme, augmenté l'enveloppe de 1.050.000 €.

Par délibération du 12 avril 2024, le Conseil municipal a modifié la répartition des crédits, savoir :

Budget de l'eau potable				
AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau				
DEPENSES				
MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2.080.000 €	15.933,75 €	20.483,00 €	38.742,77 €	1.686.796,40 € RAR 318.044,08 €

En 2024, les travaux engagés au titre de cette autorisation de programme se sont élevés à 1.983.270,23 €. Les montants des travaux mandatés sur cet exercice s'élèvent à 43.369,24 €.

Par ailleurs, des restes à réaliser d'un montant de 1.939.900,99 € ont été reportés sur 2025.

A la demande des services de l'Etat, le suivi environnemental du chantier doit être renforcé (augmentation significative du nombre de visites sur site de l'écologie désigné).

Aussi, il est proposé de modifier la durée de cette autorisation de programme pour la porter à 5 années, d'augmenter son enveloppe de 23.500 € HT pour la porter à 2.103.500 € HT et de revoir les crédits de paiement, savoir :

Budget de l'eau potable					
AP 2020-01 / Réhabilitation canalisation et mise aux normes captage source du Lourteau					
DEPENSES					
MONTANT AP	Révision 2025	CP 2022	Réalisé 2021-2023	Réalisés 2024	CP 2025
2.080.500 €	23.500 €	2.103.500 €	75.159,52 €	1.983.270,23 €, dont 43.369,24 € mandatés et 1.939.900,99 € reportés	45 070,85 €

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 25 mars 2025,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** la durée de l'autorisation de programme à 5 ans, de 2021 à 2025,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 2.103.500 €,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,

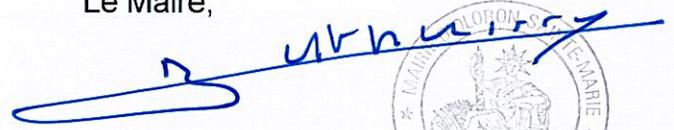
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 16/04/2025




Le Maire,



Bernard UTHURRY

